

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/022

Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du lundi 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 7 février 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 24
Excusés représentés : 8
Absents : 3

¹ Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

² Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 et a quitté la séance avant le vote du point n°14 inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à V. Gauthier

³ Arrivée à 18h37 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

⁴ Arrivé à 18h38 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

⁵ Arrivée à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

⁶ Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19h25, a pris personnellement part au vote à partir du point n°8 inscrit à l'ordre du jour

⁷ A quitté la séance à 21h33, n'a pas pris part au vote des points n°18 à 30 inscrits à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Gilles Melin, Souad Medani⁵, Sofiane Seridji, Véronique Gauthier³, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Omar Abbazi⁶, Valérie Marion, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapou⁴, Dounia Lebig¹, Nejla Toptas², Christian Amar Henni, José Peres⁷, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Nicolas Fené à Gilles Melin, Claudine Cordes à Grégory Gobron, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Siegfried Van Waerbeke, Jérémy Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
13 février 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/022

Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 en date du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION

PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions n°2022/378 à n°2022/463, répertoriées dans le tableau annexé à la présente délibération conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 22 FEV. 2023

Publié le : 22 FEV. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



ANNEXE A LA DELIBERATION 2023/022 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

Date	N°	Objet	Service	Titulaire	Montant
24/11/2022	2022/378	Portant convention de financement avec La Ligue de l'Enseignement de l'Essonne pour une formation au Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)	RESSOURCES HUMAINES	La Ligue de l'Enseignement de l'Essonne	400 € TTC Du 17 décembre 2022 au 24 décembre 2022, de 9h00 à 18h00
28/11/2022	2022/379	Fixant les modalités d'une prestation passée avec la société Rolia Sécurité pour le Banquet des séniors du 15 janvier 2023	RETRAITES	Rolia Sécurité	455 € TTC Dimanche 15 janvier 2023, de 10h30 à 19h, au gymnase Jesse OWENS
28/11/2022	2022/380	Portant signature d'une convention de création d'une prestation de service de conseil en économie de flux entre la commune de Ris-Orangis et le Syndicat Mixte d'Energie Orge-Yvette-Seine (SMOYS)	CTM	Syndicat Mixte d'Energie – Orge – Yvette – Seine – (SMOYS)	Un coût horaire de 36 € et un coût de déplacement forfaitaire de 20 € par déplacement,
28/11/2022	2022/381	Relative à une convention de prestation de service avec la société les Attelages de Paris pour l'organisation de deux circuits en calèche avec le Père Noël dans la ville	VIE DES QUARTIERS	Attelages de Paris	1 000 € TTC Mercredi 21 et jeudi 22 décembre 2022 de 14h00 à 18h00
30/11/2022	2022/382	Sans objet			
30/11/2022	2022/383	Sans objet			
30/11/2022	2022/409	Attribution du marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et la renaturation de la cour d'école élémentaire Orangis – Marché 2022-51	MARCHES PUBLICS	SYMBIOSES INGENIEURS CONSEILS SAS	Montant maximum de 210 000 € HT sur la durée du contrat
08/12/2022	2022/410	Fixant les modalités de règlement du contrat passé pour le Noël Rissois avec l'association ZE PROD NEXT DOOR	CULTURE	ZE PROD NEXT DOOR	150 € TTC Mercredi 21 décembre 2022, de 16h30 à 18h00

08/12/2022	2022/411	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour une animation musicale passé avec l'association Union Musicale de Ris-Orangis (UMRO) lors de l'inauguration du Noël rissois	CULTURE	Union Musicale de Ris-Orangis (UMRO)	300,00 € TTC Vendredi 16 décembre 2022, à partir de 18h30
08/12/2022	2022/412	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour des animations artistiques passé avec l'auto-entreprise Ly Jean lors du Noël rissois	CULTURE	Auto-entreprise Ly Jean	600 € TTC 16 décembre 2022 à 18h00 et 19h30, le 22 décembre 2022 à 17h00 et 19h00 et le 25 décembre 2022 à 16h00 et 17h30
08/12/2022	2022/413	Fixant les modalités de règlement du contrat de cession passé pour l'inauguration du Noël rissois avec l'Agence Sur Mesure Spectacles	CULTURE	Agence Sur Mesure Spectacles	685,75 € TTC 16 décembre 2022 à 17h40, 18h30 et 19h10
08/12/2022	2022/414	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de télésurveillance de divers bâtiments communaux	CTM	RANC DEVELOPPEMENT	Contrat de télésurveillance : 24,24 € HT par site et par mois
08/12/2022	2022/415	Demande de subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France au titre du dispositif « Bouclier de sécurité » soutien à l'équipement des forces de sécurité et soutien à l'équipement en vidéoprotection sur le territoire de la commune de Ris-Orangis	CTM	Conseil Régional d'Ile de France	La commune sollicite l'octroi de subventions au taux maximal
08/12/2022	2022/416	Portant demande de subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2023 (FIPD) pour la vidéo protection et l'équipement de la Police municipale de la commune de Ris-Orangis	CTM	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2023	Subvention sollicitée au titre des opérations de sécurisation (vidéo protection et équipement de la Police municipale)

09/12/2022	2022/417	Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours en annulation contre l'arrêté de refus de permis de construire en date du 25 avril 2022 portant sur la construction d'un bâtiment d'activités- sur le site des 60 arpents à Ris-Orangis	Affaires juridiques (AJ)	Cabinet Juriadis	100 € HT/heure Contentieux pris en charge par l'assurance protection juridique selon le plafond (2 000 €)
12/12/2022	2022/418	Relative à une convention pour la participation de la Croix-Rouge aux dispositifs prévisionnels de secours du Banquet des Séniors	RETRAITES	La Croix-Rouge française	455 € TTC Dimanche 15 janvier de 10h30 à 19h00
12/12/2022	2022/419	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de maintenance avec la société DICSIT INFORMATIQUE pour la maintenance et l'hébergement du logiciel LogiCLIC.Net	INFORMATIQUE	DICSIT INFORMATIQUE	Redevance annuelle : 921,28 € TTC, A compter du 1 ^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans
14/12/2022	2022/420	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation d'interprétariat et de traduction en langue des signes françaises pour l'allocution de Monsieur le Maire à la cérémonie des vœux passés avec l'auto-entreprise de Charlotte CASTEIX	CULTURE	Auto-entreprise de Charlotte CASTEIX	607,80 € TTC Samedi 14 janvier 2023, de 18h30 à 20h30
14/12/2022	2022/421	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour une animation musicale de DJ lors de de la cérémonie des vœux passé avec la société de Monsieur Ludovic MISANTROPE	CULTURE	Ludovic MISANTROPE	500,00 € TTC Vendredi 13 décembre 2023, de 18h00 à 01h00
14/12/2022	2022/422	Fixant les modalités de réforme et de sortie des inventaires physiques et comptables des véhicules et matériels terrestre à moteur	CTM	Rachat par le Garage Renault Keos Roncq	Moyennant la somme de 1 €, La commune a bénéficié de la prime à la conversion de 2 500 €, Renault Kangoo immatriculé 218 DWD 91

14/12/2022	2022/423	Fixant les modalités de réforme et de sortie des inventaires physiques et comptables des véhicules et matériels terrestre à moteur	CTM	Rachat par le Garage Renault Keos Roncq	Moyennant la somme de 1 €, La commune a bénéficié de la prime à la conversion de 2 500 €, Renault Kangoo immatriculé 518 EBX 91
14/12/2022	2022/448	Défense des intérêts de la Ville dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la Maison des Jeunes et de la Culture	Affaires juridiques (AJ)	Maître Julien DUPUY	1/ Procédure devant le juge commissaire dans le cadre de la contestation de créance : 1800€ TTC 2/ Procédure devant le juge commissaire dans le cadre de l'offre de reprise du bien sis place du Moulin Vert à Ris-Orangis : 1 800 € TTC
16/12/2022	2022/449	Portant sur la convention de prêt de la Banque Postale	FINANCES	La Banque Postale	Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 € Durée du contrat de prêt : 20 ans Objet du contrat de prêt : Financement des investissements
16/12/2022	2022/450	Attribution du marché sans publicité ni mise en concurrence relatif à l'acquisition d'un véhicule de type IVECO DAILY 2021 3,5 T bras 3 T 160ch pour les besoins impérieux de la commune de Ris-Orangis	CTM	Société AFHYMAT	61 156, 21 € TTC

26/12/2022	2022/451	Décision approuvant l'avenant n°2 au marché 2021-31 relatif aux travaux de restructuration du gymnase Albert Camus de la commune de Ris Orangis (91130) avec la société OSB – Lot n°1	MARCHES PUBLICS	OSB	Portant le nouveau montant du marché à 1 089 634,79 € TTC, soit une augmentation du montant du marché de 7,59%
26/12/2022	2022/452	Décision approuvant l'avenant n°3 au marché 2021-31 relatif aux travaux de restructuration du gymnase Albert Camus de la commune de Ris Orangis (91130) lot 1	MARCHES PUBLICS	ETB – co-traitant de OSB	Portant le nouveau montant du marché à 1 097 127,68 € TTC, soit une augmentation du montant du marché de 0,77%
26/12/2022	2022/453	Décision approuvant l'avenant n°1 au marché 2021-31 relatif aux travaux de restructuration du gymnase Albert Camus de la commune de Ris Orangis (91130) lot 4	MARCHES PUBLICS	SAS FELDIS ET LEVIAUX	Portant le nouveau montant du marché à 210 715,87 € TTC, soit une augmentation du montant du marché de 3,90%
26/12/2022	2022/454	Portant signature du bail pour les locaux sis 51, rue du Clos, entre la Commune de Ris-Orangis et l'Atelier Rissois	RIS EMPLOI	Atelier Rissois	Le loyer annuel s'élève à 12 000 € et que le preneur s'engage à payer trimestriellement à terme échu un montant de 3 000 € TTC. Ce contrat est conclu pour une durée d'une année avec reconduction tacite à compter du 1 ^{er} octobre 2022

26/12/2022	2022/455	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé entre l'association Eveil Création et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'ateliers de prise de confiance en soi dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Association Eveil Création	Tous les mercredis (hors vacances scolaires), du 4 janvier au 29 mars 2023, soit 11 mercredis à la somme forfaitaire de 80 € euros TTC la séance, soit un total de 880 € TTC
26/12/2022	2022/456	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé entre l'association Latitude 91 et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'ateliers sur les Fake News dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Association Latitude 91	Tous les mercredis (hors vacances scolaires), du 4 janvier au 29 mars 2023, de 14h00 à 16h00, soit 11 mercredis, à la somme forfaitaire de 350 € euros TTC la séance, soit un total de 3 850 € TTC
26/12/2022	2022/457	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation passé entre l'association Les Petits Débrouillards et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'ateliers autour des sciences dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Association Les Petits Débrouillards	Tous les mercredis (hors vacances scolaires) du 4 janvier au 29 mars 2023, soit 11 mercredis à la somme forfaitaire de 200 € euros TTC la séance, soit un total de 2 200 € TTC
26/12/2022	2022/458	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé entre l'association Mom'Artre et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un atelier d'Arts plastiques dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Association Mom'Artre	Tous les mercredis (hors vacances scolaires), du 4 janvier au 29 mars 2023, soit 11 mercredis à la somme forfaitaire de 443 € euros TTC la séance soit un total de 4 873 € TTC
26/12/2022	2022/459	Portant demande de subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2023 (FIPD) pour un nouveau dispositif de sécurisation des établissements scolaires de la commune de Ris-Orangis	CTM	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2023 (FIPD)	Subvention sollicitée au titre de de la modernisation des dispositifs déjà installés dans les établissements scolaires (système anti-intrusion innovant basé sur

					l'IP raccordé à une télésurveillance)
27/12/2022	2022/460	Fixant les modalités de la convention passée avec la « Ligue de l'Enseignement de l'Essonne » dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets » organisé en partenariat avec le Point information jeunesse et le Pôle accompagnement jeunesse de la ville de Ris-Orangis	JEUNESSE	Ligue de l'Enseignement de l'Essonne	310 € sur la base de 20 stagiaires, soit un total de 6 200 €.
27/12/2022	2022/461	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour une animation musicale lors de de la cérémonie des vœux passé avec l'association Couleurs Jazz	CULTURE	Association Couleurs Jazz	250,00 € TTC
28/12/2022	2022/462	Attribution du marché relatif aux prestations de services de séjours en centres de vacances pendant la période estivale pour les besoins de la commune de Ris-Orangis : Lot n°1 : Séjour sur le thème du poney, découverte du milieu fermier Lot n°2 : Initiation activités nautiques (voile, kayak en mer, char à voile...) baignades Lot n°3 : Cirque : Initiation aux disciplines du cirque Lot n°4 : Séjour en péniche, descente d'un canal Lot n°5 : Montagne et sensations, multi-activités (kayak, canoé, escalade...) Activités annexes : découverte de l'environnement Lot n°6 : Activités nautiques (voile, planche à voile, char à voile), baignades Lot n°7 : Activités nautiques (initiation ski nautique, kayak en mer, cerf-volant sportif...) Lot n°8 : Espagne : Activités Nautiques, Découverte de la région Lot n°9 : Sports et sensations, multi-activités Eaux Vives (kayak, canoé, escalade, tir à l'arc...) Lot n°10 : Séjour Plongée avec obtention du niveau 1 ou plus	MARCHES PUBLICS	Lot n°1 : PTVL Lots n°2,3,4,5,7 : ODCVL Lot n°6 : UCPA SPORT VACANCES - TOOTAZIMUT Lots n°8, 9 : VELS Lot n°10 : COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX	Sans montant minimum et avec le montant maximum de 150 000 € HT par lot

29/12/2022	2022/463	Décision approuvant l'avenant n°1 au marché 2021-31 relatif aux travaux de restructuration du gymnase Albert Camus de la commune de Ris Orangis - Lot 2	MARCHES PUBLICS	PLASTALU SAS	Portant le nouveau montant du marché à 925 479,45 € TTC, soit une augmentation du montant du marché de 12,75%
------------	----------	---	--------------------	--------------	---